



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE DIRECTION DU 29 MARS 2019

Le comité de direction de l'association sportive du golf de Chailly s'est réuni le vendredi 29 mars 2019 à 18h30 au château de Chailly.

Membres présents : DELAGE Philippe, DUPUIS Jean-François, FORIN Véronique, NICOLLEAU Marie-Luce, PRIOUX Christophe, ROIGNOT Michel, YANG Tobias.

Membre absent excusé : BACQUAERT Christophe, CRÉPEY Arnault.

### **1/ Engagement des équipes pour les compétitions de 2019 :**

À la suite du dernier comité de direction, plusieurs problèmes restaient en suspens concernant, d'une part l'effectivité de l'engagement des équipes femme et vétérans, d'autre part leur financement.

Sur le premier point, il semble qu'une équipe femme pourra être engagée dans deux compétitions par suite de l'arrivée de nouvelles recrues. Pour ce qui est de l'équipe vétérans, la situation n'est pas encore réglée en raison de nombreuses défections. Le capitaine de l'équipe s'active toujours pour mettre sur pied cette équipe.

Sur le second point, l'AS a bénéficié de l'aide exceptionnelle d'un partenaire-sponsor, à hauteur de 500 €. Le comité de direction décide d'affecter ce surplus de financement à l'équipe femmes à hauteur de 300 € et de mettre la différence en réserve. Dans ces conditions, le budget de l'équipe femmes est porté à 800 €.

La situation pourra encore évoluer et sera revue par le prochain comité de direction, notamment pour ce qui concerne l'équipe vétérans, si d'autres partenaires financiers acceptent de s'engager auprès de l'AS. Ainsi, est évoquée la possibilité de créer une compétition supplémentaire « sponsorisée » par un vigneron, possibilité que Philippe DELAGE va explorer.

Pour 2020, le comité de direction anticipera sa réflexion et arrêtera le budget des équipes dès la fin du mois de novembre 2019.



### **3/ Adhésions à l'AS :**

Au 31 mars 2019, le club compte 138 licenciés dont 92 ont adhéré à l'AS en payant effectivement leur cotisation. Dans ce nombre, il y a quelques nouveaux adhérents et le comité de direction décide d'organiser à leur intention une journée d'accueil, sous la forme d'une compétition amicale en scramble associant un ancien et un nouveau. L'organisation de cette journée est confiée à Michel ROIGNOT et Philippe DELAGE.

Ces effectifs sont encore provisoires et évolueront à la hausse en avril et mai, avec l'organisation des premières compétitions.

Toutefois, le comité de direction s'inquiète de leur faiblesse relative, qui n'est pas sans conséquence sur les finances de l'AS.

Il est décidé de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale de rendre obligatoire, dès 2020, l'inscription à l'AS pour tout membre du club de Chailly Resort, comme cela se fait dans nombre d'endroits et de porter le montant de l'adhésion à 40 € (cette dernière n'ayant pas évolué depuis longtemps et se situant largement en-dessous des clubs voisins comparables). Toutefois, l'obligation d'adhérer à l'AS ne concernerait pas les membres d'une autre AS.

Ces deux propositions seront soumises à l'avis de la prochaine assemblée générale et ne seront effectives que si cette dernière les approuve.

### **3/ Extension du site Internet de l'AS :**

Comme décidé lors du précédent comité de direction, l'extension du site Internet a été réalisée par Grafitek, pour un coût de l'ordre de 180 € HT. Cette extension concerne les équipes, qui se voient attribuer une page spécifique présentant leur activité, leurs résultats et, plus généralement, tout ce qui les concerne et mérite d'être mis en valeur. Le président demandera à chaque capitaine d'équipe de lui fournir des textes et des photos de façon à alimenter ces pages.

### **4/ Adoption d'une charte de la commission sportive :**

Sur proposition du président, le comité de direction approuve à l'unanimité la charte de la commission sportive (texte joint en annexe). Ce texte s'adresse principalement au capitaine et aux membres des équipes représentant Chailly dans les différentes compétitions. Sans avoir de valeur contraignante, il se veut une référence morale en précisant les rôles respectifs du « capitaine des jeux », des « capitaines d'équipe » et des « joueurs des équipes ». L'engagement demandé à chacun est une contrepartie de l'effort financier important consenti par l'AS en direction des équipes.

Pour l'année 2019, le comité de direction de l'AS désigne à l'unanimité Christophe PRIOUX comme capitaine des jeux et confirme comme capitaine d'équipe : Christophe PRIOUX pour l'équipe hommes, Gilda JAVEL



pour l'équipe femmes, Christophe BACQUAERT pour l'équipe séniors, Jean-François DUPUIS pour l'équipe séniors-SGBFC et Jean-Philippe MOSSÉ pour l'équipe vétérans.

#### **5/ Questions diverses :**

- Remerciements aux sponsors : Le comité de direction décide à l'unanimité de remercier les sponsors de l'AS en leur proposant de figurer sur une page « partenaires » du site Internet (à créer) et/ou en leur délivrant un/des greenfees gratuit sur le contingent annuel de l'AS.
- La prochaine réunion du comité de direction est fixée au vendredi 28 juin 2019 à 18h30.

La séance est levée à 20h30.

Le président,

La secrétaire,

Michel ROIGNOT

Marie-Luce NICOLLEAU